



**BORDEAUX - quartier de l'Hôtel de Ville - Immeuble le Guyenne sis Terrasse du Front du Médoc - Acquisition de locaux appartenant à la Société ELYSEES 2 M REALISATIONS - Autorisations - Décision**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Société ELYSEES 2M REALISATIONS, Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée, dont le siège social est à PARIS (75008), 264 rue du Faubourg Saint-Honoré, immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 329 200 216 est propriétaire de locaux professionnels dans l'immeuble Le Guyenne sis, Terrasse du Front du Médoc à BORDEAUX, cadastré KA 7.

Ces biens sont constitués des lots n° 10, 12 et 17 correspondant à 2 locaux d'archives situés en sous-sol, et à 1 plateau de bureaux à l'entresol.

Leur cession vient d'être proposée à notre Etablissement qui se trouve être déjà propriétaire dans ledit immeuble de 5 étages (1<sup>er</sup>, 2<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup>) et partiellement du rez-de-chaussée.

Les biens concernés sont les suivants :

- lot 17 situé à l'entresol, à usage de bureaux, d'une surface utile de l'ordre de 423 m<sup>2</sup> après mesurage
- lot 10 et 12 correspondant à des locaux d'archives en sous-sol d'une superficie d'environ 40 m<sup>2</sup>.

Il est ici précisé que ces biens sont vendus occupés aux termes de 2 baux 3/6/9 ; l'un concernant la Communauté Urbaine de Bordeaux et l'autre la Société MEDI-SOF.

Il s'agirait là d'une réelle opportunité permettant d'une part, de répondre aux objectifs immédiats de relocalisation à proximité des services dans l'attente du complet achèvement de la restructuration de l'Hôtel de Communauté et d'autre part, de conforter notre stratégie patrimoniale visant à pérenniser l'implantation de notre Administration centrale sur seulement trois sites proches les uns des autres à savoir l'Hôtel, le futur bâtiment de la rue Jean Fleuret, et l'immeuble le Guyenne dont la maîtrise pourrait être prochainement complétée par l'appropriation au 4<sup>ème</sup> étage en voie de négociation.

Au terme des pourparlers menés par les services communautaires un accord amiable pourrait être enregistré avec la société vendeuse au prix de 624 000 euros net vendeur à majorer de la commission d'agence de 26 000 euros HT (31 096 euros TTC) à verser au Cabinet TOURNY MEYER.

Il est à préciser que l'estimation de France Domaine en notre possession fixe la valeur vénale de ces biens à 664 500 euros.

Dans ces conditions et si tel est votre avis, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

#### **A - AUTORISER MONSIEUR LE PRESIDENT**

- à traiter à l'amiable avec La Société ELYSEES 2M REALISATIONS, E.U.R.L., dont le siège social est à PARIS (75008), 264 rue du Faubourg Saint-Honoré, immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro B 329 200 216, en vue de l'acquisition dans les conditions ci-dessus définies des lots de copropriété n° 10, 12 et 17, qu'elle détient dans l'immeuble Le Guyenne, cadastré KA 7 sis 7A Terrasse du Front du Médoc à BORDEAUX, moyennant le prix principal de 624 000 euros net vendeur, qui n'est pas supérieur à l'avis de France Domaine pour un bien occupé ; à majorer de la commission d'agence de 26 000 euros plus 5 096 euros de TVA à verser au cabinet TOURNY MEYER dont le siège sociale est situé 37 allées de Tourny à BORDEAUX, soit un montant global de 655 096 euros

- à signer l'acte authentique et tous autres documents afférents à cette transaction.

#### **B - DECIDER**

Que ces dépenses seront imputées sur les crédits ouverts au Budget Principal de l'exercice en cours à savoir :

pour le prix principal de 624 000 euros : Chapitre 21, Article 21311, Fonction 0200, CRB A 430/GB00

pour la commission d'agence de 31 096 euros TTC : Chapitre 21, Article 6226, Fonction 8240, CRB A430.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 28 mai 2010,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
2 JUIN 2010**

**PUBLIÉ LE : 2 JUIN 2010**

M. JEAN TOUZEAU